

M. Irwin: Le NPD n'en exerce pas. Je ne sais toujours pas quelle est la politique du Nouveau parti démocratique; le lundi il est pour l'OTAN, et le mardi il est contre. Les néo-démocrates de Calgary ne le savent même pas. J'aimerais bien savoir si le NPD veut que le Canada appartienne ou non à l'OTAN, pour que je sache au moins sur quoi argumenter.

Le Canada a été le premier pays de l'OTAN à abandonner la capacité nucléaire. Nous avons pratiquement inventé la politique de pacification.

Des voix: Oh, oh!

M. Irwin: Les néo-démocrates peuvent protester tant qu'ils veulent. C'est la vérité et la vérité provoque toujours cette réaction. Le Canada exige les garanties les plus rigoureuses pour l'exportation d'armes et nos usines nucléaires sont les plus sûres du monde. Le NPD voudrait que nous dépensions moins pour les armements. Je crois que c'est le député de Victoria qui a fait remarquer que nous consacrons 1.7 p. 100 de notre produit national brut aux armements. Le Luxembourg est le seul pays de l'OTAN qui dépense moins que nous. Nous avons beaucoup avancé sur le chemin de la paix.

Je souscris à cinq ou six des recommandations du rapport majoritaire et j'accorde mon appui moral au rapport minoritaire. Ils se rejoignent à bien des égards. Ils examinent les pourparlers sur la limitation des armements stratégiques, les décisions à l'égard des traités sur les missiles anti-balistiques, de l'interdiction totale des essais, des zones dénucléarisées, de la non prolifération et de l'interdiction des armes chimiques et biologiques. Nous le voulons tous. Dans l'ensemble, les membres du comité ont fait là un effort sincère en vue de réduire les tensions mondiales. Ce rapport lance la discussion sur des points de vue qui s'écartent de ceux du rapport majoritaire. Je pense que nous pouvons les tolérer et qu'ils sont importants. Mais comment pouvons-nous voter pour, si cela équivaut à un vote de censure?

Mlle Jewett: Que voulez-vous dire?

M. Irwin: Si je vote aujourd'hui en faveur du rapport minoritaire, le gouvernement du Canada tombera. Si je votais pour, je ne crois pas que cela fasse grand chose pour la limitation des armements. Qu'on veuille bien en discuter, d'accord; mais de là à faire tomber le gouvernement, c'est une autre histoire. Par conséquent, il est peu probable que les députés de ce côté-ci appuient le rapport minoritaire.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons consulté les représentants des partis de l'opposition. Nous avons convenu de demander le consentement unanime de la Chambre pour en revenir au dépôt des documents afin de déposer l'offre faite par le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada au consortium Alsands.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-ce d'accord et en est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

Les subsides

AFFAIRES COURANTES

[Français]

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DES COPIES DE LA PROPOSITION FAITE PAR LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET L'ALBERTA AU CONSORTIUM ALSANDS

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles des copies de la proposition faite conjointement par le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta aux partenaires du consortium Alsands.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—LE RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ ET LE DÉSARMEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent:

Que la Chambre appuie le rapport minoritaire sur la sécurité et le désarmement signé par six membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale en avril 1982 et qui recommande, entre autres, un gel mondial nucléaire, l'interdiction de la mise à l'essai au Canada des missiles de croisière et un engagement mondial à ne jamais prendre l'initiative d'une attaque nucléaire.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude aujourd'hui a trait à un problème qui, au fil des années, a pris une importance grandissante et, de ce fait, est devenu visiblement et verbalement controversé. Parce que les habitants de notre planète ont, à juste titre, le droit de vivre en paix, l'inquiétude provoquée par le changement dans la nature et les armes de mort et de destruction de la guerre est amplement justifiée.

A titre de membre du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale qui a effectué une étude approfondie sur la sécurité et le désarmement et de concert avec mes collègues, j'ai eu l'occasion d'examiner les questions qui nous préoccupent et leurs causes.

Avant la présentation de nos rapports, le comité a consacré de longues heures durant de nombreux jours à écouter et à lire les observations de nombreux particuliers et groupes de diverses régions canadiennes et de la collectivité internationale. Un des rapports représente les opinions de la majorité des membres; l'autre, comme on l'a signalé à juste titre, a été publié sous forme de communiqué. Je parlerai de ce désaccord plus tard. Chaque groupe, chaque particulier et les auteurs de chaque rapport, tout en abordant avec une attitude différente le problème en cause, ont nettement manifesté une aversion profonde pour la guerre et une vive horreur à l'idée d'une autre grande guerre qui pourrait entraîner la destruction de l'humanité. Notre attention s'est immédiatement et évidemment portée sur la possibilité d'une escalade qui aboutirait à une guerre nucléaire.

Depuis le début de l'ère nucléaire, il y a environ 37 ans, l'humanité continue à avoir la hantise des armes nucléaires et des ravages qu'elles peuvent causer. Dans une allocution